Grain—Paiements anticipés

- M. Lang: Croyez-vous que le montant de \$2,200 est raisonnable?
- M. Neil: Je dirais qu'il est assez juste, monsieur le ministre.
 - M. Lang: Vous vous trompez d'environ \$10,000.
- M. Neil: L'augmentation des revenus de l'agriculteur depuis deux ou trois ans a été rongée par ce que lui a coûté le remplacement de ses machines agricoles. Le prix des engrais a doublé ou triplé, celui du carburant a augmenté de même que le coût de l'alimentation et les dépenses générales du foyer. L'agriculteur a dû verser des intérêts allant de 10 à 15 p. 100 pour emprunter.

Il faut certes admettre que les recettes liquides ont été élevées depuis un an ou deux mais il faut tenir compte de ce qu'il reste à l'agriculteur lorsqu'il a payé ses comptes. Le ministre trouvera qu'il n'en reste pas beaucoup. Il y a évidemment quelques grandes entreprises agricoles qui se débrouillent très bien et ces agriculteurs ont des comptes en banque et tout le reste, mais l'agriculteur moyen s'est servi du gros de l'argent qu'il a reçu depuis deux ou trois an pour moderniser son équipement et rembourser quelques dettes.

J'ai tendance à croire le député de Crowfoot (M. Horner) qui a dit que, d'après lui, le bill à l'étude a été rendu nécessaire par la politique des grains de provende qui a été adoptée l'an dernier. C'est probablement la seule raison pour laquelle la Chambre est saisie de ce projet de loi.

• (2020)

Je suppose que le ministre et les fonctionnaires de la Commission canadienne du blé s'inquiètent du fait que, lorsque les élévateurs seront combles et les contingentements fixés, on vendra sur le marché libre du blé en tant que blé de classe n° 3 l'ouest canadien à moins que les agriculteurs ne disposent d'un bon montant d'argent comptant en vertu des dispositions du présent projet de loi.

Le ministre parlait hier d'un programme de stabilisation logique et général pour les grains des Prairies. Je me demande s'il trouve son origine dans le Programme de réductions des stocks de blé et s'il se terminera avec l'abandon du tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Je crains que ce soit le cas puisque le ministre sondait récemment l'opinion publique pour connaître sa réaction à l'hypothèse selon laquelle les producteurs des Prairies ne souffriront pas de l'abolition du tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau.

D'aucuns prétendent que les subventions aux compagnies de chemins de fer devraient être versées directement aux agriculteurs ou aux municipalités, pour la construction de routes et autres travaux publics, dans les cas d'abandon d'embranchements ferroviaires. L'argent pourrait peut-être être versé à une caisse de la Commission canadienne du blé et réparti de cette façon. Y-a-t-il en Saskatchewan des producteurs qui se rendent compte que si les tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau sont abolis les frais de transport du blé pourraient augmenter de 50 où 75 cents le quintal? Tout le système de transport et de manutention du grain doit être soigneusement examiné.

Nous n'avons pas reçu de réponse de la part du ministre des Transports (M. Marchand) sur ses intentions au sujet de l'abandon d'embranchements ferroviaires à la suite du blocage qui doit se terminer le 31 décembre de cette année.

Une décision s'impose et assez rapidement, car les compagnies d'élévateurs doivent savoir à quoi s'en tenir pour pouvoir prévoir la construction d'élévateurs et d'entrepôts. Les compagnies de chemins de fer et les producteurs doivent savoir à quoi s'en tenir et les agriculteurs doivent savoir, de leur côté, s'ils pourront livrer le grain aux élévateurs locaux ou sur quelle distance leur grain devra être transporté pour atteindre les marchés.

Les agriculteurs doivent également savoir quel genre de camions il leur faudra pour transporter leur grain et ce qu'il en coûtera pour le transport du grain au marché. Si les tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau sont abolis, le transport du grain à la tête des Lacs serait peut-être moins cher par camion que par rail. C'est ce qui se produit actuellement aux États-Unis.

Le programme de stabilisation sur toute la ligne proposé par le ministre comportera-t-il l'entreposage dans les fermes? Un tel entreposage supprimerait, il me semble, la nécessité d'un programme de paiements anticipés comme celui que nous examinons ce soir. L'agriculteur en profiterait puisqu'il serait rémunéré pour l'entreposage de son grain chez lui. Il pourrait ainsi construire des entrepôts modernes, mixtes ou autres, ce qui lui permettrait de moderniser son exploitation. L'apparence des fermes de l'Ouest canadien y gagnerait beaucoup de ce fait. Il suffit de parcourir les provinces des Prairies pour y voir de bien piètres installations d'entreposage, et c'est dû surtout au fait que les agriculteurs n'avaient pas les moyens de construire de nouveaux compartiments d'emmagasinage.

- M. Lang: Je ne crois pas que vous soyez allé de ce côté-là.
- M. Neil: La Commission canadienne du blé profiterait également d'un tel système supposant l'entreposage des récoltes à la ferme même, car, pouvant acheter les céréales du producteur, elle saurait exactement la qualité et la quantité du produit en stock et serait alors en mesure de commander une livraison rationnelle et systématique des céréales.
- M. Lang: Le député me permet-il de poser une question?
- M. Neil: J'entendrai les questions à la fin de mon exposé.
- M. Lang: Ma question se rapporte à ce que vous venez de dire.

Une voix: Elle sera encore pertinente.

- M. Lang: L'analyse du député sur l'entreposage des récoltes sur place m'intéresse beaucoup. Pourrait-il nous expliquer comment le grain serait classé, quelles mesures seraient prises pour s'assurer qu'il reste dans les hangars et comment il en serait retiré au besoin?
- M. Neil: Il n'y aurait aucune difficulté à s'assurer que les céréales sont bien stockées, s'il existait un système permettant aux agriculteurs d'acquérir les installations appropriées.
 - M. Lang: Comment le grain serait-il classé?
- M. Neil: Il serait classé par des préposés d'élévateur ambulants, qui prélèveraient des échantillons des céréales stockées dans les hangars. Les céréales y seraient ensuite entreposées sous clef et seraient la propriété de la Commission canadienne du blé. Le système ressemblerait un peu à celui qui existe dans l'État du Montana. Le ministre veut peut-être insinuer que les agriculteurs seraient mal-